



**CONCOURS DE NOUVELLES DE SCIENCE-FICTION**  
**Organisé par l'Académie des Technologies et Usbek & Rica**

**DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

Le texte ne doit pas dépasser 15 000 signes (espaces et ponctuation compris). Il doit être envoyé par mail à l'adresse suivante: [nouvelles@academie-technologies.fr](mailto:nouvelles@academie-technologies.fr)

Présentation : le texte doit être écrit en police Times New Roman taille 12, interlignage 2. Afin de préserver l'anonymat, aucune mention d'auteur, aucun signe distinctif, ne devra apparaître sur la nouvelle.

En cas de non respect des consignes, la nouvelle envoyée pourra ne pas être sélectionnée pour lecture par le jury.

La date limite pour les envois est le 31 juillet 2021 à minuit, par mail à l'adresse [nouvelles@academie-technologies.fr](mailto:nouvelles@academie-technologies.fr)

**RÈGLEMENT**

**ARTICLE 1**

L'Académie des Technologie,(Avenue FRANKLIN D ROOSEVELT 75008 PARIS 8) en partenariat avec Usbek & Rica, organise un concours de nouvelles gratuit et ouvert aux candidats d'expression française.

**ARTICLE 2**

Le concours est ouvert à tous.

Les candidats ne peuvent envoyer qu'une nouvelle, au cas où deux nouvelles ou plus seraient envoyées, elles pourront ne pas être sélectionnées pour relecture par le jury.

**ARTICLE 3**

Le jury est composé de :

- Etienne Klein
- Serge Tisseron
- Marie Meynadier
- Roland Lehoucq
- Aleth D'Assignies DGA d'Usbek & Rica
- Jeanne-A Debats
- Jérôme Vincent

**ARTICLE 4**

Ne sont pas autorisés à concourir :



Les membres du jury ainsi que leur famille ; toutes personnes ayant participé à l'élaboration dudit concours

Les auteurs d'un livre de fiction (roman, recueil de nouvelles) déjà publié (sauf compte d'auteur).

#### **ARTICLE 5**

Les nouvelles doivent être inédites. Elles doivent être libres de droits jusqu'à la délibération et, pour les œuvres lauréates, le rester jusqu'à publication.

#### **ARTICLE 6**

La date limite pour les envois est le 31 juillet 2021 à minuit, par mail à l'adresse [nouvelles@academie-technologies.fr](mailto:nouvelles@academie-technologies.fr)

#### **ARTICLE 7**

Les nouvelles seront évaluées sur leur qualité littéraire, sur leur conformité au sujet imposé et au genre, et sur le respect des dispositions générales. Les décisions du jury sont souveraines. La désignation des gagnants se fera par délibération entre les membres du jury, après lectures des nouvelles.

La publication des résultats se fera sur le site de l'Académie des technologies (<https://www.academie-technologies.fr/>, à l'occasion du 20ième anniversaire de l'Académie à la fin du mois de novembre 2021.

#### **ARTICLE 8 : LES PRIX**

Les trois meilleures nouvelles seront publiées sur le site de l'académie des technologies.

Seuls les 3 premiers prix sont dotés de lots dont la valeur est la suivante :

- 1er prix ( pour le gagnant 1 er rang) : 2000 € + une illustration exclusive d'un illustrateur d'Usbek & Rica + une interview du lauréat publiée sur Usbketrica.com
- 2ème prix ( pour le gagnant 2<sup>ème</sup> rang) : 500 €
- 3ème prix ( pour le gagnant du troisième rang : 500 €

Les principaux sponsors sont : La Fondation de l'Académie des Technologies et Usbek & Rica

#### **ARTICLE 9**

Seuls les lauréats seront avertis individuellement des résultats par mail.

#### **ARTICLE 10 : REMISE DES PRIX**



La remise des prix aura lieu à Paris à l'occasion de la cérémonie dédiée au vingtième anniversaire de l'Académie des Technologies au plus tard le 31/12/2021, lieu à définir. Les gagnants ne seront pas tenus d'être présents, leur lot pourra leur être envoyé par courrier.

#### **ARTICLE 11 : PUBLICATION**

Les lauréats publiés restent propriétaires de leur nouvelle. Ils autorisent néanmoins les organisateurs à la publier, sans pour autant se prévaloir de droits d'auteurs. À ce titre, les auteurs attestent bien être titulaires de l'ensemble de droits patrimoniaux afférents à leur nouvelle et garantissent les organisateurs partenaires contre tout recours ou toute action qui pourrait être élevé contre eux par toute personne ayant participé directement ou indirectement à la réalisation de cette nouvelle. Au titre de leur participation au concours, il est entendu que les auteurs autorisent, en plus de la publication susvisée, la possibilité, pour les organisateurs et partenaires d'utiliser tout ou partie de leur nouvelle en vue d'opération publicitaire, de promotion ou de communication. Les organisateurs mentionneront le nom ou pseudo des auteurs des nouvelles dans le respect du droit moral de ces derniers et s'interdisent de procéder à toute autre utilisation que celles ci-dessus visées, et notamment toute utilisation commerciale sans l'autorisation écrite et préalable des participants. Les auteurs s'engagent à apporter à leur texte les retouches que l'éditeur jugera nécessaires dans la perspective de la publication.

#### **ARTICLE 12 : MODIFICATION DU RÈGLEMENT**

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le règlement ou d'annuler le concours ainsi que le droit de ne pas publier les nouvelles lauréates si la participation ou la qualité des textes était insuffisante.

#### **ARTICLE 13 : INFORMATIONS NOMINATIVES**

Les organisateurs traitent les données à caractère personnel transmises par les participants en conformité avec le RGPD. Chaque participant peut exercer ses droits d'accès, de rectification ou de suppression des informations le concernant en envoyant un courriel à [nouvelles@academie-technologies.fr](mailto:nouvelles@academie-technologies.fr)

#### **ARTICLE 14 : DIVERS**

La participation au présent concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et des décisions du jury qui seront sans appel.

Toute difficulté qui viendrait à naître de l'application et de l'interprétation du présent règlement ou qui ne serait pas prévue par celui-ci sera tranchée en dernier ressort par les organisateurs, dont les décisions sont sans appel.

#### **ARTICLE 15 : DÉPÔT DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement est déposé auprès de Huissiers de Justice Bérengère DERNIS huissier de justice à Bordeaux, sise 74 rue Georges Bonnac tour bureau 4 33000 BORDEAUX



## **ARTICLE 16 : ENVOI DU RÈGLEMENT**

Le règlement est adressé à titre gratuit à toute personne qui en fera la demande. Écrire par courrier électronique à : [nouvelles@academie-technologies.fr](mailto:nouvelles@academie-technologies.fr)